

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Pascal THEILLET

N°26189

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L322-2, L322-3, L322-4 et L322-5 ;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires.

Vu le décret n°2006-765 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels élus de l'Etat.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires donnent droit au remboursement des frais qui résultent de l'exécution des mandats spéciaux.

CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Pascal THEILLET à BÉNAISE (35) nécessite l'octroi d'un mandat spécial, dans les conditions de frais qui la détermine ci-dessous.

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Pascal THEILLET au 1^{er} Cahier des dépenses locales de l'exercice n° 1 des dépenses locales - Le Maire Gaëtan BRUZ (35) du 25 au 27 janvier 2025.

Article 2 : D'autoriser, à l'été concerné, le remboursement des frais réellement occasionnés pour l'octroi de mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services est Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable (SGC) Limoges en. Amendes sont élargies s'agissant en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 16/01/2025
et enregistré le 16/01/2025
Monsieur le Président
Monsieur le Vice-Président
Monsieur le Directeur Général des Services
Monsieur le Directeur des Services Techniques
Monsieur le Directeur des Services Administratifs
Monsieur le Directeur des Services Économiques
Monsieur le Directeur des Services Culturels
Monsieur le Directeur des Services Sportifs
Monsieur le Directeur des Services de l'Énergie
Monsieur le Directeur des Services de l'Environnement
Monsieur le Directeur des Services de l'Urbanisme
Monsieur le Directeur des Services de l'Équipement
Monsieur le Directeur des Services de l'Éducation
Monsieur le Directeur des Services de la Jeunesse
Monsieur le Directeur des Services de la Santé
Monsieur le Directeur des Services de la Solidarité
Monsieur le Directeur des Services de la Culture
Monsieur le Directeur des Services de la Sport
Monsieur le Directeur des Services de l'Énergie
Monsieur le Directeur des Services de l'Environnement
Monsieur le Directeur des Services de l'Urbanisme
Monsieur le Directeur des Services de l'Équipement
Monsieur le Directeur des Services de l'Éducation
Monsieur le Directeur des Services de la Jeunesse
Monsieur le Directeur des Services de la Santé
Monsieur le Directeur des Services de la Solidarité

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Pascal THEILLET

1 DOCUMENT - Publié le 16 Janvier 2025



26189.pdf
(.pdf, 298,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**